Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260605-2026_38-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h30, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 28 mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.
Présents : Stéphane Riou, Gilbert Le Menn, Noémie Quéré, Jacques Le Guen, Marie-Josée Caroff, Marcel Edern, François Kerboul, Marie-Laure Siohan, Bernard Torchen, Marc Bodennec, Anne-Sophie Le Goff, Melinda Herry, Cyril Vourch, Morwenna Le Borgne, Annaïg Loaëc.
Excusés : /
Secrétaire de séance : Noémie Quéré

N°2026-38

ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Vu le code électoral ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction NTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 13 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral
M. le Maire indique que le bureau électoral est composé des deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Marcel EDERN, François KERBOUL, Annaïg LOAEC et Morwenna LE BORGNE. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués
M. le Maire indique que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.
1 liste a été déposée et enregistrée.

Résultats de l'élection :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d]	14
f. Majorité absolue	8

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260605-2026_38-DE

La liste « Les délégués de Lanhouarneau » obtient 14 voix.

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

M Stéphane RIOU	Liste Les délégués de Lanhouarneau	Délégué
Mme Noémie QUERE	Liste Les délégués de Lanhouarneau	Délégué
M Jacques LE GUEN	Liste Les délégués de Lanhouarneau	Délégué
Mme Marie-Josée CAROFF	Liste Les délégués de Lanhouarneau	Suppléant
M Gilbert LE MENN	Liste Les délégués de Lanhouarneau	Suppléant
Mme Marie-Laure SIOHAN	Liste Les délégués de Lanhouarneau	Suppléant

Le Maire
Stéphane RIOU

Le secrétaire de séance
Noémie QUERE